

VIDE-GRENIERS GUILLIERS (11^{ème} édition)

Le dimanche 24 janvier 2027

- 80 mètres linéaires disponibles
- Demande de renseignement au 02 97 74 40 64 ou à l'adresse mail suivante :
leane.aubaut@mfr.asso.fr
- Lieu : salle des fêtes de GUILLIERS Le Carrouêz
- Accueil des exposants de 7H00 à 8h00 (ou la veille entre 16h et 18h)
- Ouverture au public de 8H00 à 17H00
- Un café et une crêpe de bienvenue pour les exposants !

Règlement :

Article 1 : le vide grenier de l'association BTS TC UJAC de la MFR de GUILLIERS s'adresse aux collectionneurs, particuliers, associations et déballeurs d'un jour

Article 2 : les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de casse, vol ou préjudice. Il lui incombe ou non de pourvoir une assurance.

Article 3 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

Article 4 : Les exposants seront prêts à recevoir le public dès 8H00 et ne remballeront pas avant 16H00.

Article 5 : Conformément aux obligations légales, chaque exposant non professionnel atteste sur l'honneur, ne pas avoir réalisé à ce jour, plus de deux vides-greniers au cours de l'année civile.

Article 6 : Toute inscription n'est effective qu'à réception du paiement et du bulletin d'inscription qui valent acceptation du présent règlement.

Article 7 : L'absence de l'exposant pour quelque raison que ce soit ainsi que les conditions météorologique (vent, pluie, grêle, neige, froid) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-greniers du dimanche 24 janvier 2027 / Guilliers

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel Fixe : Portable :

Email :

RESERVATION

Avec Table : mètre(s) linéaire(s) X 4 euros = €

Sans table : mètre(s) linéaire(s) X 3 euros = €

Espace pour portant : 1€ ☐

(Réservation avant le 10 janvier 2027 dans la limite des places disponibles)

Renseigner obligatoirement l'un des 3 choix suivants :

- Carte d'identité :

Numéros : Délivré le : Préfecture :

- Permis de conduire

Numéros : Délivré le : Préfecture :

- Registre du commerce

Numéros : Délivré le : Préfecture :

Déclare sur l'honneur

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce).
- Non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Règlement par espèce ou chèque à libeller à l'ordre de la **Maison Familiale rurale de GUILLIERS**

Bulletin d'inscription et règlement à retourner à l'adresse suivante :

MFR DE GUILLIERS
22 route de Josselin, 56490 GUILLIERS

A :, Le

Signature :